

PROTCOLE SANITAIRE DU CVCCO POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC AU 06082021

Protocole du C.V.C.C.O en application du décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021

PASS SANITAIRE

- Le pass-sanitaire est obligatoire pour :
 - les personnes de plus de 18 ans
 - les 12-17ans à partir du 30 septembre

Notre capacité d'accueil étant limité à 48 personnes du 21 /08 au 05/09/2021, le pass sanitaire ne sera pas exigé

Ci-dessous la liste des documents autorisés :

- un test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 48h.
- un certificat de vaccination, à condition de disposer d'un schéma vaccinal complet.
- un certificat de rétablissement de la Covid 19 : test RT-PCR positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Si le pass sanitaire n'est pas valide, l'usager ne peut participer à la séance et sa séance ne peut lui être remboursé. (Il n'est pas possible de passer des tests sur place)

Consignes sanitaires

- Respect des gestes barrières et des distances de 2 mètres entre chaque stagiaire.
- Port du masque obligatoire dans tout le bâtiment.

Prêt des équipements

- La location de sur-combinaison de char à voile est limité au maximum (en cas de fortes pluies ou pour les stages à la semaine). Merci de prévoir un équipement personnel vous protégeant des projections d'eau, type k-way haut et bas et une tenue de rechange, des gants et une vieille paire de lunette de soleil ou un masque de ski pour vous protéger des projections de sable dans les yeux.
- Les combinaisons en néoprène sont fournies pour les activités nautiques, elles seront désinfectées au Bacterless.

Organisation de la séance

- Désinfection des mains avec un Gel hydroalcoolique avant la prise en main du matériel.
- Désinfection des casques avec une solution antibactérienne après la séance.
- Les stagiaires qui pourraient présenter des symptômes acceptent de se voir refuser l'accès à la séance ou de devoir la quitter en cours de séance.
- Les stagiaires doivent repartir au plus tôt après la séance afin d'éviter les rassemblements avec les autres groupes.
- L'accès aux douches est limité aux activités nautiques.
- L'accès aux vestiaires est déconseillé, nous demandons aux stagiaires de venir et repartir déjà équipés.

Clause d'annulation particulière liée au covid

Cas covid ou cas contact : Les participants inscrits au stage seront remboursés sur présentation de l'attestation d'isolement de la CPAM.

Les séances et stages sont remboursés si une directive gouvernementale non connue au moment de la réservation, vous interdit de vous rendre au stage.